

20 DEC 1974

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 Décembre 1974.

L'an mil neuf cent soixante quatorze, le vingt décembre à vingt heures quarante cinq,
Le Conseil Municipal de la Ville de MENNECY, légalement convoqué le 14 Décembre 1974, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE - VIOLETTE - LEON - NICE Maires-Adjoints - BERNIER - DENEUX - PERTIN - HOT - CHANGENET - BACA - RABIER - FRANCO - Mlle. ARCHENAULT -

POUVOIRS : M. LHORTY à M. CHAMPAGNE
M. DHONT à M. PERTIN
M. DUMAS à M. ROBERT
M. JUDITH à M. ROBERT

ABSENTS EXCUSES : MM. GIBERT - GILLES - Mme. CALLIGARO - M. BRES -

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté.
La séance est ouverte.

DELIBERATION N° 1.087.74.

- Compte Administratif 1973 -

Monsieur CHAMPAGNE, 1er Adjoint, assure la présidence du Conseil Municipal afin de délibérer sur le Compte Administratif, présenté par le Maire, pour l'exercice 1973.

Il donne lecture de ce document qui s'établit à :

1°) - SECTION FONCTIONNEMENT :

RECETTES..... 3.932.991,61 F.
DEPENSES..... 3.859.503,43 F.

soit un excédent de recettes de..... 73.488,18 F.

2°) - SECTION INVESTISSEMENT :

RECETTES..... 5.487.011,92 F.
DEPENSES..... 4.789.198,04 F.

soit un excédent de recettes de 697.813,88 F.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 DEC 1974

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND acte de ces résultats,

DECIDE de compléter les crédits de dépenses par prélèvement sur les fonds libres,

ADOpte le Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire.

o o
o

DELIBERATION N° 1.088.74.

- Compte de Gestion du Receveur Municipal -

Le Maire donne lecture du Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 1973 et qui se présente en recettes et en dépenses aux mêmes sommes que le Compte Administratif.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

DELIBERATION N° 1.089.74.

- Budget Supplémentaire 1974 -

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Supplémentaire qu'il propose pour l'exercice 1974 et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- SECTION FONCTIONNEMENT..... 522.711,73 F.
- SECTION INVESTISSEMENT.....4180.032,50 F.

Il donne toutes explications utiles relatives aux crédits nouveaux figurant dans ce document.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Supplémentaire qui lui est proposé.

o o
o

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 DEC 1974

DELIBERATION N° 1.090.74

- Programme d'Assainissement 1975 -

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçu de la Direction Départementale de l'Équipement et du Logement relative à l'élaboration du programme d'assainissement subventionné pour l'année 1975.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Sur la proposition de sa commission de voirie propose de faire inscrire l'assainissement du quartier du Petit-Mennecy,

DEMANDE à la Direction Départementale de l'Équipement de préparer le dossier relatif à ce programme.

o o
o

DELIBERATION N° 1.091.74

- Eclairage Public -

Monsieur VIOLETTE au nom de la Commission de Voirie informe le Conseil que pour répondre à son souhait de modernisation de l'Eclairage Public de MENNECY et permettre de posséder un réseau conforme aux normes techniques actuellement en vigueur, il a été demandé à la Direction Départementale de l'Agriculture Service "Electricité" de procéder à une étude.

Ce service a déposé un dossier d'ensemble qui couvre tout le territoire urbanisé de la Commune.

Le coût total des travaux est estimé à 3.000.000,00 F.

Cet équipement pourrait être réalisé en 5 tranches annuelles et il serait possible, dès maintenant, de prévoir une première tranche pour 1975.

Une proposition dans ce sens nous est faite par les Services de l'Agriculture.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le principe du programme d'ensemble à exécuter sur 5 années.

AUTORISE le Maire de rechercher tous moyens de financement utiles par voie d'emprunts,

11

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 DEC 1974

SOLLICITE toutes subventions pouvant être accordées pour la réalisation de ce projet,

DEMANDE par ailleurs que la proposition faite par la Direction Départementale de l'Agriculture pour la 1ère tranche soit revue afin d'étudier une nouvelle conception de l'éclairage de la rue du Général Leclerc, du passage à niveau à la Porte de Paris.

o o
o

DELIBERATION N° 1.092.74.

- Collecteur d'Eaux usées de la Vallée de l'ESSONNE -

Monsieur CHAMPAGNE informe le Conseil que les travaux de pose de canalisation d'eaux usées ont été adjugés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Corbeil-Essonnes et que la dite canalisation reliant Fontenay-le-Vicomte à Mennecey va traverser le Parc de Villeroy (propriété communale) dans sa partie basse.

Il informe également le Conseil qu'une reconnaissance sur place a été effectuée par le Maire en présence du représentant de l'Entreprise chargé de l'exécution de ce chantier, ainsi que de Monsieur CHARBONNEL, Ingénieur à la Direction Départementale de l'Equipement qui surveillera les travaux.

Il est apparu que le tracé, dans sa majeure partie ne présentait aucun inconvénient (de l'allée des Séquoias à la porte du Parc) en effet, dans ce secteur, la canalisation passera dans une partie non boisée et broussailleuse ou empruntera une allée forestière qui vient d'être taillée. Pour l'autre partie le passage se fera dans une zone plus boisée ce qui aurait pu nous donner quelques soucis.

Cependant, lors de la Commission des Travaux à laquelle avait été convié Monsieur CHARBONNEL ainsi que Monsieur SENOUILLET, ce dernier a émis un avis favorable, sous réserve que le tracé soit établi en fonction des sujets susceptibles d'être conservés d'une part, et que le passage ait une largeur d'au moins 3 mètres plus les bas cotés, ce qui permettrait de créer une allée très utile, d'autre part.

L E C O N S E I L

Après examen du dossier, et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DEMANDE à Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions utiles afin de suivre avec vigilance l'exécution de ces travaux et sauvegarder au maximum le patrimoine communal et éviter toutes détériorations qui seraient regrettées par la suite.

o o
o

12

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 DEC 1974

DELIBERATION N° 1.093.74.

- Association des Maires de l'Essonne -

Monsieur NICE informe ses Collègues qu'il a été reçue en Mairie une circulaire émanant de l'Association des Maires de l'ESSONNE relative à la protestation de ceux-ci contre les difficultés qui lui sont faites afin d'assurer la poursuite de leur mission et donne lecture de la motion suivante :

"L'Union des Maires de l'ESSONNE, dans une circulaire adressée aux Maires de chaque Commune du Département, fait part des difficultés rencontrées par celles-ci pour l'établissement de leur Budget 1975.

"Les charges s'alourdissent de plus en plus, sans que l'Etat n'augmente d'une façon très substantielle les ressources habituelles et n'en crée aucune nouvelle.

"L'Union des Maires de l'ESSONNE demande aux Conseillers Municipaux de l'appuyer dans son action en formulant le voeu que :

- " - Des moyens soient mis en oeuvre pour que les Communes puissent assurer la suite de leur mission.
- " - Le remboursement de la T.V.A. sur les fournitures et travaux des Communes.
- " - La nationalisation des C.E.S. et l'étatisation des Lycées.
- " - Le versement de la totalité de la taxe sur les salaires.
- " - La révalorisation des subventions de l'Etat, notamment en matière de constructions scolaires.
- " - La prise en charge par l'Etat des indemnités de logement des Instituteurs.
- " - Des crédits exceptionnels pour satisfaire les besoins créés par l'explosion démographique du Département de l'ESSONNE.

L E C O N S E I L

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte la proposition qui lui est faite et fait siennes les conclusions du rapporteur.

o o
o

13

20 DEC 1974

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 1.094.74.

- Transports Urbains -

Monsieur CHAMPAGNE informe le Conseil que suivant le voeu qu'il a formulé à plusieurs reprises la municipalité a pris divers contacts en vue de la mise sur pied d'un service de transports urbains desservant les différents quartiers de la Ville.

La solution qu'il propose aujourd'hui serait la location d'un car auprès d'un organisme spécialisé et tenter pendant une période d'essai de 6 mois environ la mise en service d'un car sur le circuit suivant :

- Place de la Gare - Avenue Darblay - Avenue de Villeroy - Boulevard Charles de Gaulle - Boulevard de la Verville - Avenue de la Seigneurie - Route de Chevannes - Boulevard Charles de Gaulle - Chemin de Tournenfiles - Rue Emile Mignon - rue Jean-Jaurès - Rue du Clos Renault - Avenue du Buisson Houdart - Avenue de la Jeannotte - rue du Bel-Air - rue du Général Leclerc - Place de la Gare -

Les points d'arrêt pourraient être également les suivants :

- Place de la Gare - rue des Châtries - Poste - Parking - Carrefour Boulevard Verville - Avenue de Neufville - Centre Commercial - Place des Marguerites - Carrefour Avenue de la Seigneurie - Route de Chevannes - Croix-Champêtre - Château d'Eau - Carrefour rue Emile Mignon - rue Jean-Jaurès - Carrefour Clos-Renault - Buisson Houdart - Ecole de la Jeannotte - Les Acacias - Carrefour Bel-Air - Leclerc - Gare -

Le service commencerait le matin à 5 Heures 20 et se terminerait le soir à 20 Heures 30 à raison d'un circuit complet toutes les demi-heures.

Le coût de location des 2 véhicules nécessaires (pouvant permettre l'amplitude prévue) serait de 700,00 Francs par jour.

Il pourrait être demandé 1 Franc par voyageur quelque soit le trajet effectué par celui-ci.

L E C O N S E I L

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

ACCEPTÉ la proposition qui lui est faite,

DEMANDE à Monsieur le Maire de prendre contact avec l'Entrepreneur afin de régler les modalités de mise en service de ces transports et autorise le Maire à signer toutes conventions nécessaires,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 DEC 1974

SOLLICITE Monsieur le Préfet de l'ESSONNE à l'effet de vouloir bien autoriser la création de ce service qui a été demandé avec insistance par la population de MENNECY.

- Remerciements de la Néogravure -

Le Conseil prend acte de la lettre de remerciements qui lui a été adressée par le Comité de soutien de cet Etablissement.

- Organisation des Championnats de Cross de l'Ile de France Ouest -

Mademoiselle ARCHENAUULT au nom de l'Association d'Athlétisme demande une aide matérielle pour l'organisation des Championnats de Cross de l'Ile de France-Ouest devant avoir lieu à MENNECY le 26 Janvier 1975.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'apporter à la section d'athlétisme de MENNECY toute l'aide matérielle possible afin de permettre un déroulement correct de cette manifestation.

o o
o

- Affaires Diverses -

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre adressée par Monsieur JUDITH relative à l'abattage d'arbres dans le Parc de Villeroy ainsi qu'aux panneaux d'information du Public qui ont été posés dans le Parc.

LE CONSEIL

PREND acte de cette déclaration.

o o
o

Monsieur le Maire donne, également, lecture des renseignements statistiques d'ordres financiers relatifs à la patente, à l'impôt ménage, au montant de la mobilière payés en 1973 par les différentes charges réclamées aux contribuables.

o o
o

15

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 DEC 1974

Le Conseil fixe le calendrier de ses réunions pour 1975, ainsi que les dates des réunions des Commissions de Travaux et Finances :

- CONSEIL MUNICIPAL -

- | | |
|--------------|---------------|
| - 24 Janvier | - 20 Juin |
| - 21 Février | - 18 Juillet |
| - 21 Mars | - 24 Octobre |
| - 25 Avril | - 21 Novembre |
| - 23 Mai | - 19 Décembre |

- COMMISSION DES TRAVAUX

- | | |
|-------------|--------------|
| - 8 Janvier | - 4 Juin |
| - 5 Février | - 2 Juillet |
| - 5 Mars | - 1 Octobre |
| - 2 Avril | - 5 Novembre |
| - 2 Mai | - 3 Décembre |

- COMMISSION DES FINANCES -

- | | |
|--------------|---------------|
| - 15 Janvier | - 11 Juin |
| - 12 Février | - 9 Juillet |
| - 12 Mars | - 8 Octobre |
| - 5 Avril | - 12 Novembre |
| - 9 Mai | - 10 Décembre |

L'ordre du jour étant épuisé.

Aucune question n'étant à débattre.

La séance est levée le 21 Décembre à 1 Heure.

[Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'Auzan', 'Bonnin', 'G. Truy', 'Rebeuvalle', 'M. H...', 'P. H...', 'M. H...', 'M. H...']